



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 429 400 A1**

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 90810887.1

Int. Cl.⁵: G09F 3/18

Date de dépôt: 20.11.90

Priorité: 24.11.89 CH 4225/89

Demandeur: **LABEL PLASTIC HOLDERS
INTERNATIONAL LTD
Road Town
Tortola, Iles Vierges Britanniques(GB)**

Date de publication de la demande:
29.05.91 Bulletin 91/22

Inventeur: **L'inventeur a renoncé à sa
désignation**

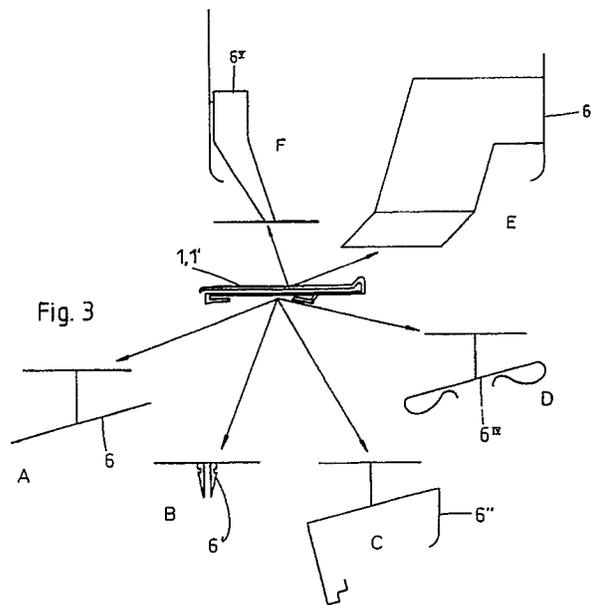
Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL SE

Mandataire: **Werner, Guy et al
Bugnion S.A. Case postale 375 10 Route de
Florissant
CH-1211 Genève 12 - Champel(CH)**

Dispositif porte-étiquettes pour présentoirs de marchandises.

Ce dispositif se compose d'un support d'étiquettes (1, 1') universel et de pièces de fixation A, B, C, D, E, F) fonctionnellement adaptées à différents types de présentoirs. Un support est réuni à une pièce de fixation à l'aide de moyens d'assemblage standardisés. A l'aide d'un ensemble de dispositifs com-

posé d'une pluralité de supports d'étiquettes identiques et d'un jeu de pièces de fixation, on obtient un étiquetage uniformisé d'un ensemble de présentoirs différents.



EP 0 429 400 A1

DISPOSITIF PORTE-ÉTIQUETTES POUR PRÉSENTOIRS DE MARCHANDISES.

La présente invention concerne un porte-étiquettes pour présentoirs de marchandises.

Art antérieur.

De nombreux types de présentoirs de marchandises tels que des étagères, des paniers grillagés, des bacs, des tringles, etc. sont utilisés dans des magasins de vente au détail, tels que les boutiques ou les grandes surfaces.

Avant les années 1980, des étiquettes de prix étaient rarement disposées sur les rebords des présentoirs parce que chaque article était marqué avec une petite étiquette auto-adhésive. Dans les années 1980, diverses législations ont imposé l'affichage des prix par unité (par exemple prix par kg ou l) pour toutes les denrées alimentaires. Ceci a eu pour conséquence l'affichage des prix unitaires sur les présentoirs en plus de l'affichage du prix de la quantité vendue sur l'objet lui-même.

Dans les années 1980, l'évolution de l'étiquetage vers les étiquettes dites à "codes barres" préimprimées collées sur les emballages a rendu inutiles le marquage individuel manuel de chaque article. Cela a rendu d'autant plus nécessaire un étiquetage détaillé disposé sur le présentoir de l'article.

De nombreux dispositifs de présentation d'étiquettes adaptés à des formes spécifiques de présentoirs de marchandises ont été développés. Les brevets US 4,805,861 et 4,187,159 et FR 2 585 549 décrivent des porte-étiquettes pouvant être fixés aux tringles auxquelles on accroche des articles sous blister. Les brevets US 4,761,904 et 4,760,660 décrivent des porte-étiquettes pouvant être fixés aux structures grillagées de paniers conteneurs. Le brevet FR 2 583 195 et le brevet GB 2 167 223 décrivent un porte-étiquettes s'adaptant à un rail marginal d'étagère. Le brevet FR 2 565 388 décrit un porte-étiquettes s'adaptant aux rebords en cornière d'étagères métalliques. Le brevet DE 35 17 323 décrit un dispositif porte-étiquettes destiné à des parois perforées. La diversité des formes des porte-étiquettes et étiquettes fixés sur les différents types de présentoirs pouvant se trouver dans un même magasin entraîne une disharmonie de présentation au niveau de l'ensemble du magasin. Elle entraîne également des pertes de temps pour le service chargé de l'étiquetage qui doit veiller à ne pas se tromper de format et doit refabriquer de nouvelles étiquettes chaque fois que les marchandises changent de rayon.

Sommaire de l'invention.

Le but de la présente invention est de permettre une présentation uniformisée et standardisée de l'étiquetage de l'ensemble des rayons d'un magasin, qui soit facile à mettre en place et facile à déplacer.

Ce but est atteint grâce à un dispositif porte-étiquettes comprenant :

- un support d'étiquettes 1, 1', possédant des moyens de maintien de l'étiquette 2, 3, 2', 3' et un premier moyen d'assemblage standardisé 4a, 4b, 4a', 4b' et

- au moins une pièce de fixation A, B, C, D, E, F possédant un deuxième moyen d'assemblage standardisé 5, 5', 5'', 5''', 5^v s'adaptant audit premier moyen d'assemblage pour réunir ledit support d'étiquettes à ladite pièce de fixation, ainsi que des moyens de fixation 6, 6', 6'', 6''', 6^{iv}, 6^v pour fixer ladite pièce de fixation auxdits présentoirs de marchandises.

Grâce à l'uniformisation des supports d'étiquettes, une présentation uniformisée de l'étiquetage est rendue possible, et l'utilisation de machines à traitement de textes en est facilitée. L'uniformisation du porte-étiquettes selon la présente invention permet une diminution des stocks d'étiquettes. La standardisation du mode d'adaptation à la pièce de fixation permet une diminution des stocks de porte-étiquettes ; elle permet également de collecter les porte-étiquettes et de les répartir dans le magasin sans se préoccuper de leur adaptation aux différents présentoirs, les pièces de fixation pouvant rester en place. On peut donc à la fois améliorer la présentation des rayons, réduire le coût de main d'oeuvre et les stocks de pièces détachées grâce à un ensemble de dispositifs selon la présente invention comportant une pluralité de porte-étiquettes identiques et un jeu de pièces de fixation différentes correspondant à l'ensemble des différents présentoirs du magasin, ledit ensemble de dispositifs donnant un aspect homogène à l'étiquetage de l'ensemble des présentoirs.

Selon une première forme de réalisation de la présente invention, les dimensions du support d'étiquette, de l'ordre de grandeur des étiquettes, sont telles qu'une seule pièce de fixation suffit pour le maintenir en place. Vu de face, il se présente avantageusement sous forme d'un carré ou d'un rectangle peu allongé, bien que d'autres formes faciles à fabriquer (circulaires, ovales) soient utilisables, sans sortir du cadre de la présente invention. Il contient normalement une seule ou un petit nombre d'étiquettes.

Selon une deuxième forme de réalisation de la présente invention, le support d'étiquette se présente sous forme allongée, sous la forme générale

d'une barre dont la longueur est de l'ordre de grandeur de celle du présentoir. Deux ou plusieurs pièces de fixation le maintiennent devant une étagère, ou à deux ou plusieurs tringles ou barres, ou devant une paroi de présentation, où sont accrochés des marchandises. Il peut contenir une pluralité d'étiquettes ou toute autre information écrite.

Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, le deuxième moyen d'assemblage standardisé de la pièce de fixation et son moyen de fixation aux présentoirs sont reliés de telle manière que le plan dans lequel est présentée l'étiquette est légèrement incliné par rapport à la verticale, vers le haut ou vers le bas. Ceci permet d'orienter l'étiquette vers l'oeil du consommateur debout devant le présentoir, quelle que soit la hauteur de ce présentoir.

Le porte-étiquettes selon la présente invention peut être fabriqué en de nombreux matériaux, moulables, extrudables ou usinables, notamment en plastique.

Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, il est réalisé en matière plastique transparente ou colorée, connue en soi, et comporte une paroi avant transparente 2, 2' recouvrant l'étiquette et protégeant celle-ci des détériorations.

Les pièces de fixation sont réalisées en plastique ou tout autre matériau moulable, extrudable ou usinable. Selon un mode préféré de la présente invention, la pièce de fixation ou tout au moins son moyen de fixation aux présentoirs est réalisée en matériau semi-rigide susceptible d'une légère déformation pour s'adapter aux variations de dimensions des présentoirs.

Pour abaisser le coût de fabrication et faciliter la manutention du porte-étiquettes par rapport aux pièces de fixation, il est préférable de réaliser le dispositif porte-étiquettes de la présente invention sous forme de pièces profilées.

D'autres avantages et propriétés du dispositif porte-étiquettes selon la présente invention apparaîtront mieux à l'aide des exemples donnés ci-dessous à titre purement illustratifs et non limitatifs, et aux figures accompagnantes.

Brève description des figures et exemples de réalisation.

La figure 1 montre une vue en coupe du support d'étiquettes selon la présente invention. Au moins la lame 2 est réalisée en plastique transparent. L'étiquette est pincée entre les lames 2 et 3. Les lames 4a et 4b du premier moyen d'assemblage viennent en contact avec le deuxième moyen d'assemblage de la pièce de fixation et maintiennent les deux pièces en contact.

La figure 2 montre un support d'étiquettes allongé 1 maintenu contre un rebord d'étagère par deux pièces de fixation.

La figure 3 montre schématiquement comment le support d'étiquettes peut s'adapter à diverses pièces de fixation A, B, C, D, E. Le dessin 3D montre schématiquement une pièce de fixation destinée à être suspendue à une tige (par exemple à un panier présentoir).

La figure 4 montre une pièce de fixation (schématisée par le dessin 3A) permettant de fixer le support d'étiquettes à un rail marginal d'étagère. Les rebords supérieur et inférieur du moyen de fixation 6 s'engagent dans les rainures du rail. La plaque 6 peut au besoin être recoupée pour s'adapter à la largeur de ce rail.

La figure 5 montre une étagère munie de trous sur son chant. La pièce de fixation est constituée d'une tête en forme de plaquette 5, prolongée par une goupille qui vient s'engager dans un trou. Cette goupille 6' peut être conique et fendue comme le montre le dessin B (figure 3) ou filetée.

La figure 6 montre une pièce de fixation destinée à s'adapter à des étagères dont le rebord à la forme d'une cornière. La partie 7 vient en prise avec l'extrémité arrière inférieure de la cornière. La partie supérieure 8, inclinée, semi-rigide, s'adapte sur le rebord supérieur de l'étagère et permet une certaine tolérance dans l'épaisseur de celle-ci.

La figure 7 montre une pièce de fixation destinée à des présentoirs sous forme de tringles (auxquels les marchandises sont suspendues à l'aide de cintres).

La figure 8 montre une autre réalisation F de la pièce de fixation. Elle comprend une pièce en plastique, moulée, dont le bord inférieur présente un évidement, selon une partie de cylindre, dans lequel vient coulisser une tringle ou barre. Ladite tringle peut être une partie du présentoir de marchandises, elle peut également être fournie comme partie de F, permettant de positionner le porte-étiquettes 1 à une distance variable d'un panneau, d'une étagère, en y accrochant ladite tringle par d'autres moyens de fixation 7, schématisés sur la gauche de la figure 8. La tringle est maintenue fixe et serrée contre ladite pièce en plastique, par une tige intérieure dont une extrémité est un anneau enserrant la tringle et dont l'autre est filetée, munie d'une ailette-papillon, qui, par vissage, tire ladite tige vers l'intérieur de la pièce en plastique et serre ladite tringle contre ladite pièce en plastique.

Les exemples de réalisations ci-dessus et les figures y relatives ne sont donnés qu'à titre purement illustratif. De nombreuses variantes pourront être exécutées par l'homme du métier sans sortir

du champ de la présente invention.

Revendications

1. Dispositif porte-étiquettes pour présentoirs de marchandises, caractérisé en ce qu'il comprend :
- un support d'étiquettes (1, 1'), possédant des moyens de maintien de l'étiquette (2, 3, 2', 3') et un premier moyen d'assemblage standardisé (4a, 4b, 4a', 4b')
 - et
 - au moins une pièce de fixation (A, B, C, D, E, F) possédant un deuxième moyen d'assemblage standardisé (5, 5', 5'', 5^v) s'adaptant audit premier moyen d'assemblage pour réunir ledit support d'étiquettes à ladite pièce de fixation, ainsi que des moyens de fixation (6, 6', 6'', 6''', 6^{iv}, 6^v) pour fixer ladite pièce de fixation auxdits présentoirs de marchandises.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué au moins en partie de pièces profilées.
3. Dispositif selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le support d'étiquettes est une pièce transparente semi-rigide, que lesdits moyens de maintien (2, 3, 2', 3') ont sensiblement le profil d'une poche plane maintenant l'étiquette entre sa face avant (2, 2') et sa face arrière (3, 3').
4. Dispositif selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit premier moyen d'assemblage s'adapte audit deuxième moyen d'assemblage par emboîtement et coulissement latéral de leurs surfaces correspondantes (4a, 4b, 4a', 4b' ; 5, 5', 5'', 5''', 5^v).
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ledit moyen de fixation (6''', 6^{iv}, 6^v) est agencé pour fixer ladite pièce de fixation à une tige, de telle sorte que l'étiquette soit orientée vers l'oeil de l'observateur.
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ledit moyen de fixation (6, 6', 6'') est agencé pour fixer ladite pièce de fixation au rebord d'une étagère, de telle sorte que l'étiquette soit orientée vers l'oeil de l'observateur.
7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que ledit moyen de fixation (6') s'engage dans un trou pratiqué dans ledit rebord, à force ou par un moyen fileté.
8. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que ladite pièce de fixation est une pièce semi-rigide (A, C) et que les surfaces desdits moyens de fixation (6, 6''), s'imbriquent par pincement dans les surfaces correspondantes du rebord de l'étagère.
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un support d'étiquettes (1') de forme allongée est réuni à deux ou plusieurs pièces de fixation (A, B, C, D, E, F).

10. Ensemble de dispositifs selon l'une des revendications précédentes comportant une pluralité de portes-étiquettes (1, 1') et un jeu de pièces de fixation (A, B, C, D, E, F) différentes, correspondant à un ensemble de différents présentoirs, ledit ensemble de dispositifs donnant un aspect homogène à l'étiquetage de l'ensemble desdits présentoirs.

Fig. 1

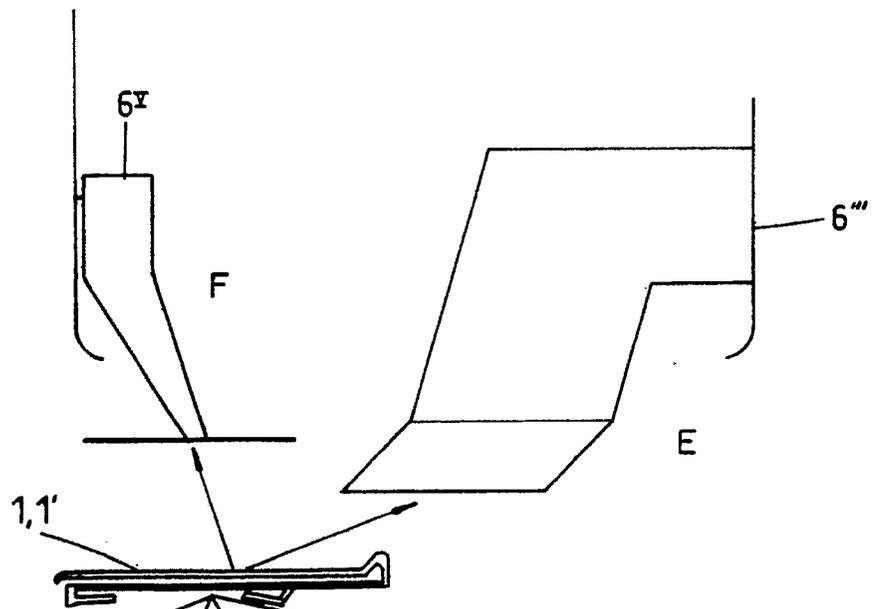
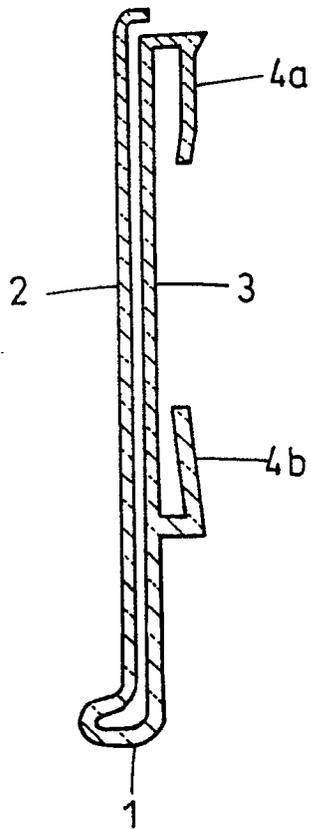
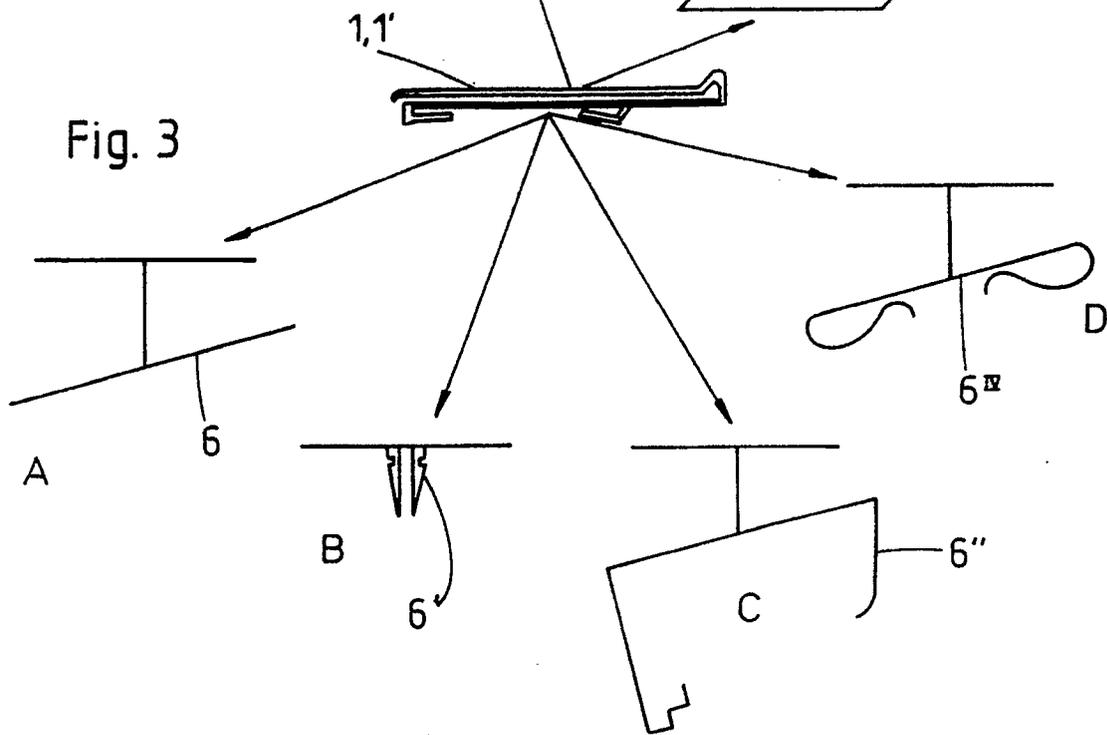


Fig. 3



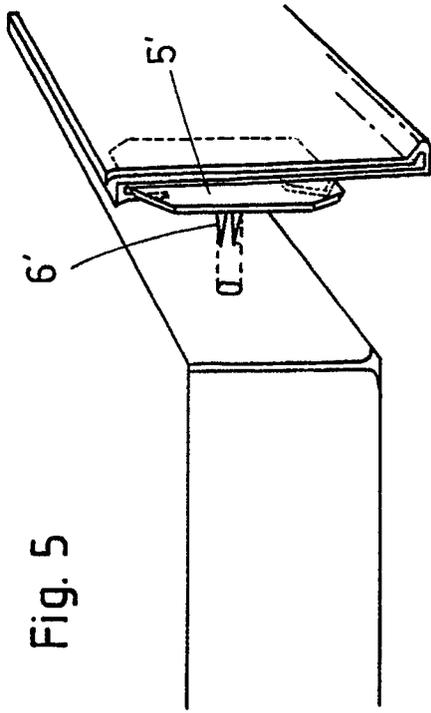


Fig. 5

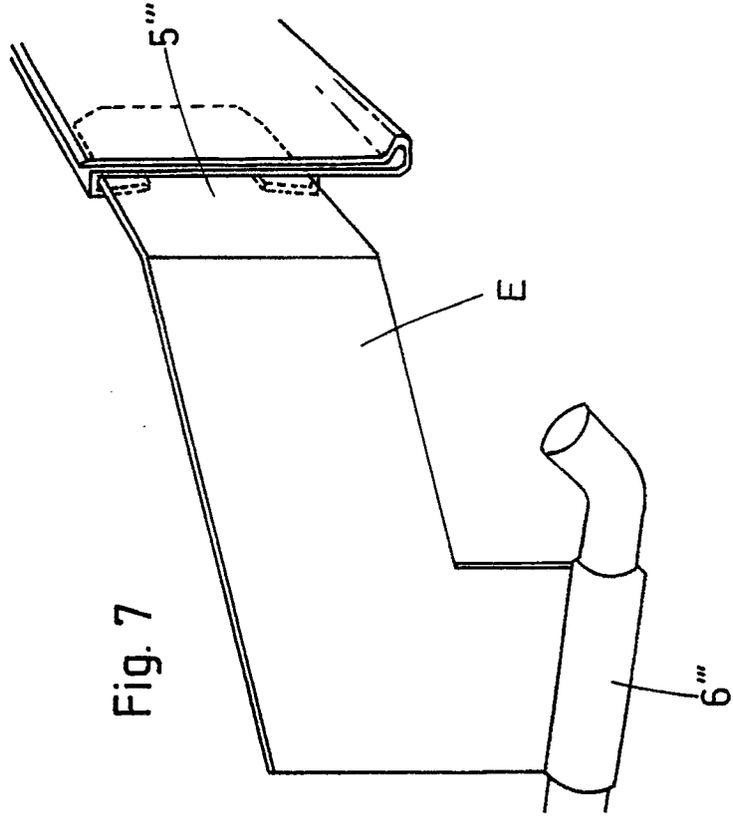


Fig. 7

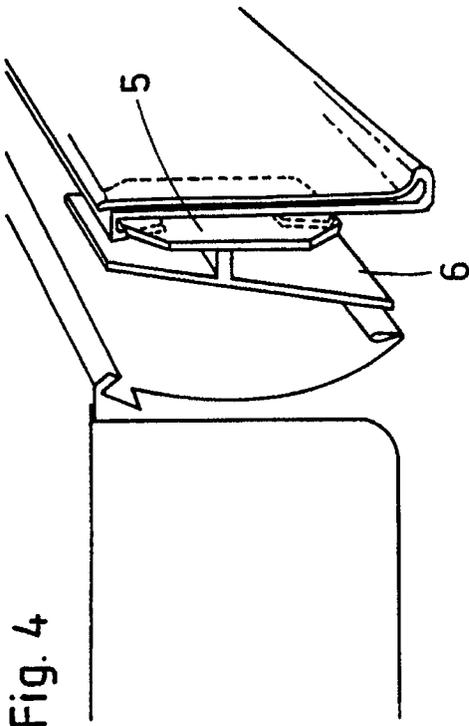


Fig. 4

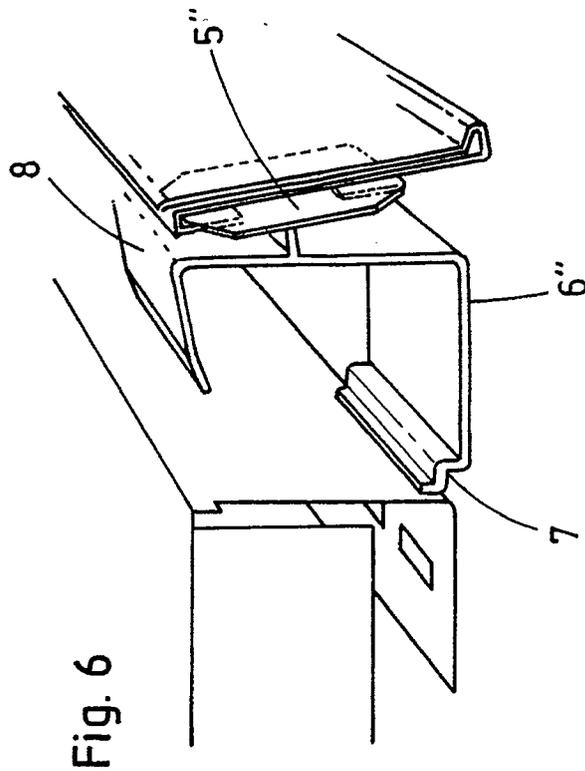
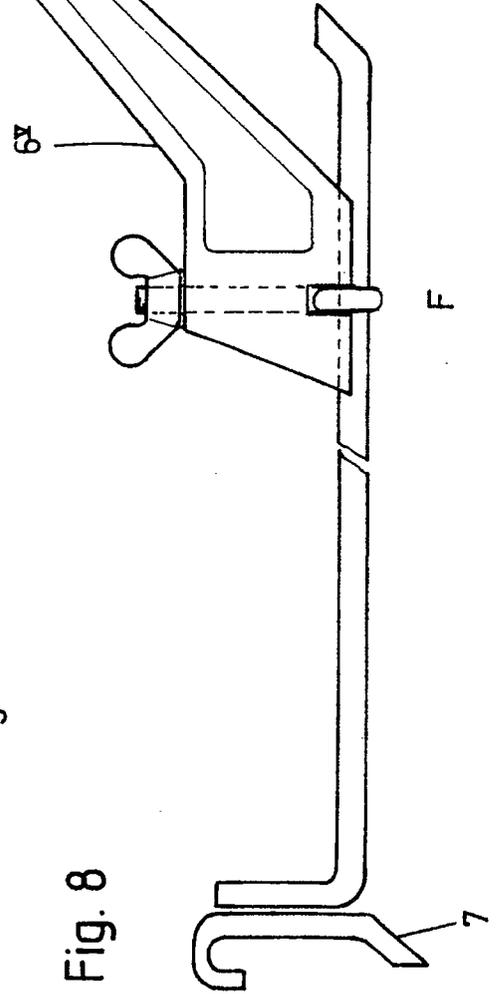
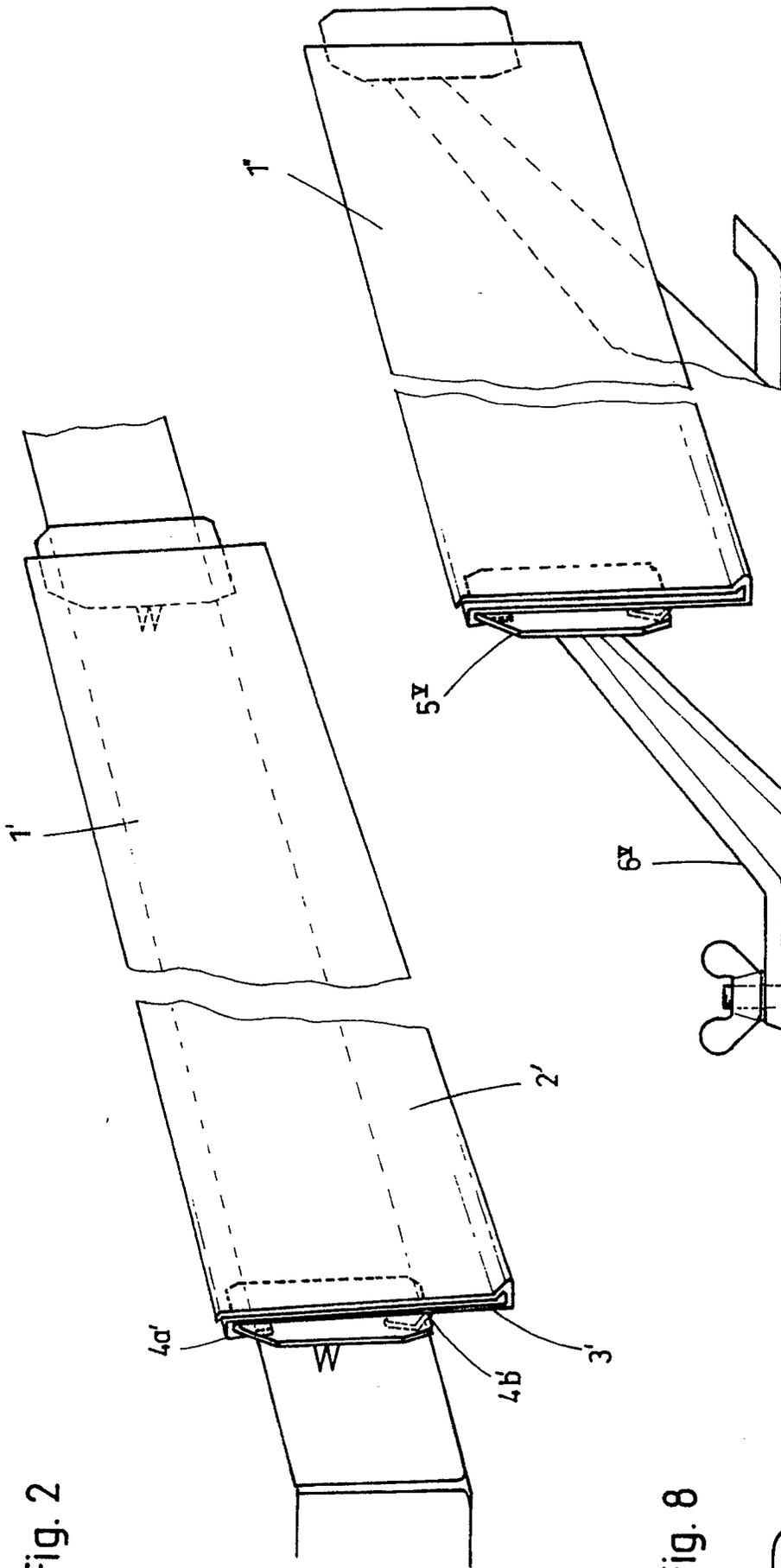


Fig. 6





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	US-A-4672757 (FIELD) * colonnes 3 - 5; figures *	1, 2, 4, 5, 9, 10	G09F3/18
Y	---	3, 6-8	
Y	LU-A-85441 (DATEKE) * figures *	3	
P, Y	WO-A-9003020 (SVENSKA SCIM) * page 1, lignes 1 - 13; figures 1-3 *	6-8	
A	EP-A-0282367 (LEUVREY) * figures 2, 3, 7 *	7, 8	
A	AT-A-386088 (ESSELTE PENDAFLEX) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G09F A47F
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04 FEVRIER 1991	Examineur DE GROOT R. K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			